



Soutien au Service Civique en milieu rural

PRESENTATION ASSOCIATION

Nom _____

Adresse (obligatoirement située sur le Grand Est) _____

Code postal _____ Ville _____

Département ou territoire d'intervention _____

Présentation de l'association en quelques mots _____

Avez-vous déjà accueilli des jeunes en service civique ? Oui Non

Numéro d'agrément (à demander auprès de l'Agence du Service Civique) : _____

REFERENT PROJET

Nom de la personne en charge des volontaires : _____

Qualité : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Présentation de l'association et des objectifs : _____

APPEL A PROJETS

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Par ce dispositif, la Région Grand Est, l'agence du service civique et l'Etat, décident de favoriser l'accueil de jeunes en service civique en milieu rural, avec un accompagnement pédagogique de qualité, afin de participer au désenclavement, à la dynamisation et à l'équilibre des territoires.

Par le développement de missions en service civique en milieu rural, les partenaires de ce dispositif entendent favoriser le lien social et intergénérationnel et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences.

Sont éligibles les territoires hors aires urbaines de plus de 30 000 habitants.

Six territoires ruraux sont privilégiés dans le cadre de cet Appel à Projets. Les porteurs de projets sont d'ailleurs invités à proposer des solutions innovantes pour permettre l'accueil de volontaires en Service civique sur ces territoires :

- Ardenne/Rives de Meuse (autour de Revin)
- Cœur du Bassin Houiller (autour de Farébersviller)
- Plaine sous Vosgienne (axe Rambervillers/Senones)
- Triangle Saint Dizier/Bar le Duc/Vitry le François
- L'Alsace Bossue
- La Vallée de Sainte-Marie-aux-Mines

Les projets présentés viseront différents objectifs dont :

- Lever les freins à la mobilité des jeunes
- Mettre en réseau les différents acteurs qui agissent en faveur de l'engagement (création de consortium locaux, de plateformes de l'engagement...)
- Améliorer la visibilité des missions déployées sur les 6 territoires identifiés
- Proposer des missions innovantes autour de l'accès au numérique et de l'intergénérationnel
- Proposer un accompagnement individualisé et renforcé aux jeunes les plus éloignés (décrocheurs scolaires, jeunes en situation de handicap...)

Le projet présenté doit permettre d'accueillir un minimum de 4 jeunes en mission de service civique dédiées aux territoires ruraux.

LA STRUCTURE D'ACCUEIL DOIT :

- Proposer aux jeunes un accompagnement dans le cadre d'une mission continue de huit à neuf mois dans une même structure d'accueil déjà agréée par l'Agence du service civique,
- Favoriser l'accès à l'engagement des jeunes, en accompagnant prioritairement des jeunes en difficulté, présentant un bas niveau de qualification ou se trouvant en situation de décrochage scolaire,
- S'assurer de la non-substitution du service civique à un emploi, de l'acquisition d'une expérience préprofessionnelle cohérente avec son parcours global, de l'exécution de tâches en concordance avec les objectifs de la mission,
- Assurer un accompagnement individualisé des jeunes,
- S'appuyer sur les associations locales d'un territoire déterminé pour assurer un maillage territorial,
- Mettre à disposition les moyens logistiques nécessaires à la réalisation et au bon déroulement de la mission : déplacements, hébergement, restauration,
- Faire une offre de modules de formation,
- Mener, pendant la mission, un travail sur « l'après » mission de service civique afin de valoriser cette expérience dans une recherche d'emploi ou de formation.

FINANCEMENT :

La Région Grand Est s'engage à financer les porteurs de projet retenus à hauteur de 1 000 € par jeune accueilli.

En plus du financement des indemnités classiques (Service civique, formation des volontaires et des tuteurs), l'Etat, via la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand Est, contribue à financer le surcoût des projets innovants et expérimentaux pour favoriser le regroupement et la mobilité des volontaires.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

- RIB
- Fiches de missions de service civique
- Tout document jugé pertinent par le porteur

LE PROJET

Titre du projet :

Nombre de volontaires que vous souhaitez accueillir (minimum 4) :

Missions de service civique proposées (objectifs précis pour chaque mission proposée) :

Les jeunes volontaires sont-ils déjà identifiés ?

Oui

Non

Mission	Territoire	Durée (Minimum 8 mois)	Date de début	Date de fin

Comment allez-vous assurer l'accompagnement individualisé des volontaires ?

Comment allez-vous assurer un maillage territorial ? Sur quelles associations locales allez-vous appuyer ?

Comment envisagez-vous l'accueil des volontaires tout au long de la mission (conditions matérielles, hébergement, restauration, ...) ? Quelles solutions innovantes allez-vous mettre en place pour permettre l'accueil de volontaires sur un territoire donné ?

Quelles formations prévoyez-vous pour les volontaires ?

Comment facilitez-vous la mobilité des volontaires durant leur mission ?

Comment comptez-vous valoriser l'engagement des volontaires au cours de la mission ?

Quel travail mènerez-vous sur « l'après » mission de service civique ?

Avez-vous un projet concernant l'un des six territoires identifiés ?

Si oui, lequel ?

Concernant le projet, merci de préciser : les objectifs, moyens, partenariats locaux, budget de l'action, besoin de financements, modalités d'évaluation

Compléments d'information :

Les modalités détaillées de l'instruction ainsi que les engagements du bénéficiaire figurent dans le dossier de demande d'aide.

Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Région Grand Est un bilan quantitatif et qualitatif de chaque mission investie par un jeune, bilan qui mettra notamment en exergue le travail mené avec le jeune en mission sur « l'après » service civique.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région dans tout support de communication.

Pour la Région, le versement de la subvention se fera, dès la délibération exécutoire après le vote de la Commission Permanente à réception de la copie du contrat de service civique.

En cas de financement pour un projet sur l'un des six territoires, le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan à la DRDJSCS du Grand Est, 6 mois après la fin de l'action.

Conformément aux dispositions encadrant le Service civique, le logo du Service civique devra figurer sur l'ensemble des outils de communication des organismes d'accueil.

BUDGET PREVISIONNEL DU _____ AU _____ :

Le tableau ci-dessous est à compléter avec vos données. Il doit être impérativement renseigné et le budget doit être équilibré.

DEPENSES – à préciser	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services à préciser :			
Achats matières et fournitures /		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : (précisez le(s) ministère(s) / dispositifs sollicité(s))	
61 - Services extérieurs			
Locations : ...			
Entretien et réparation : ...			
Assurance : ...		Région Grand Est (Maximum 10 000€) :	
Documentation : ...			
Divers :		Département(s) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires : (à préciser)			
Publicité, publication : ...		Commune(s) - EPCI :	
Déplacements, missions : ...			
		Organismes sociaux (à détailler) :	
64 - Dépenses de personnel **		Fonds européens	
		ASP (emplois aidés)	
		Autres aides, dons ou subventions affectées	
65 - Autres charges de gestion courante**		75 - Autres produits de gestion courante	
Charges indirectes affectées à l'action		Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Autres			
Total des dépenses*		Total des recettes*	
86 - Emplois des contributions** volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature**		Bénévolat**	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations**		Prestations en nature**	
Personnel bénévole**		Dons en nature**	
TOTAL		TOTAL	

(*) Montant total subventionnable pris en compte dans le calcul de la subvention

(**) Sommes déduites ou non prises en compte dans le calcul du montant subventionnable